République Française LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE



Département de LOIRE-ATLANTIQUE

Mairie de VILLENEUVE EN RETZ (44580)

02.40.21.40.07 - mairie.villeneuve@villeneuvenretz.fr

22-11-290 - Arrêté Municipal Temporaire

Réglementant la circulation sur un chemin communal Villeneuve en Retz

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu l'avis favorable du Président du Conseil Départemental

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité la sur le chemin communal reliant l'impasse du clos Sorel à l'avenue de la Gare commune de Villeneuve en Retz, afin de permettre aux agents communaux, de procéder à des travaux à compter du 01/12/2022 et ce jusqu'au 13/12/2022 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 Chemin communal reliant l'impasse clos Sorel à l'avenue e la Gare commune Villeneuve en Retz, du 01/12/2022 au 13/12/2022 inclus

La circulation de tout type d'usager sera réglementée :

En règle générale

-La circulation sera INTERDITE au droit du chantier,

-La circulation sera déviée par l'avenue de de la Gare

Des modifications pourront êtres apportées :

-Panneaux : Interdiction de circuler, attention travaux.

La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire ARTICLE 2

seront assurées par les services techniques de la ville.

Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront ARTICLE 3

transmis auprès du Tribunal compétent.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du ARTICLE 4

chantier ou des sections réglementées.

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la *ARTICLE 5*

Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent

arrêté.

Ampliation de cet arrêté : Monsieur le Président du Conseil Départemental Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz Le pétitionnaire Les Services Techniques La Police Municipale

Fait à Villeneuve en Retz. Le 30/11/2022

Le Maire Jean-Bernard FERRER

